

## **OBSERVATIONS SUR LES STATUTS ET LE REGLEMENT INTERIEUR DE L'OPCV**

L'étude des Statuts et du Règlement Intérieur de l'OPCV appelle, de ma part, les observations suivantes :

### **I. SUR LES STATUTS :**

#### **Page 2, Article 2 :**

- Mettre en place un Système d'information fonctionnel pour la collecte, le traitement et la dissémination des indicateurs pertinents **au profit** des différentes parties prenantes du système de suivi.

#### **Page 3, Article 5, Membres fondateurs :**

- Ajouter aux Structures à caractère institutionnel, les Ministères de **l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Jeunesse.**

- Remplacer l'Union Nationale des Elus Locaux par **l'Association Nationale des Présidents de Communautés Rurales.**

- Ajouter **la FAFS** ou choisir **une Organisation Nationale représentative des Femmes** telle que le COSEF ou le Conseil Consultatif pour les Femmes.

- Ajouter le CNCR et Fédération ou Association Nationale des Handicapés, l'Association Nationale des Personnes Agées.

#### **Page 4, Article 6 :**

- Le Forum National de Concertation sur la Pauvreté et le Développement Humain peut-il être un organe de l'OPCV, au regard de sa nature et de sa composition, par rapport à l'AG ? Ne pourrait-il pas constituer **un cadre de partenariat élargi.**

- Le Comité de Pilotage : Préciser sa composition : **différents postes.**

#### **Page 5, Cellule de Coordination et de Gestion de l'OPCV**

- Préciser **la composition** de ladite Cellule.

### **II. SUR LE REGLEMENT INTERIEUR :**

#### **Page 2, Membres fondateurs :**

- Intégrer les observations formulées pour les Statuts.

#### **Page 3, Membres du Comité de Pilotage :**

- pan*
- Le Comité de Pilotage fait office de Bureau de l'Assemblée Générale. Ses membres sont élus l'AG, pour un mandat d'une durée de trois (3) ans, renouvelable une seule fois.
  - La fin du mandat correspond à la tenue de la **quatrième session de l'AG qui fait suite à leur dernière élection** : A préciser.
  - **Article 7 : Réunions de l'AG** : Les convocations doivent être adressées aux destinataires **15 jours avant la date de la réunion**.
  - Le **(1a) Président (e) élu (e) par l'AG**, est ipso facto **Président** du Comité de Pilotage.

**Page 5, paragraphe 1 :**

- A défaut ou en cas de contestation, l'Autorité **Administrative** de tutelle aura la charge de **notifier** au Président en exercice.....

**Page 6, paragraphe 3 :**

- « Les décisions sont prises dans les **conditions de quorum égal au moins aux 2/3 des membres de l'AG et de majorité simple des voix des membres présents ou représentés** ».

*Page 6 - Article 8 -> Disséminer -> Statuts - de préférence -*

**III. SUR LES TERMES DE REFERENCE DE L'AG CONSTITUTIVE DE L'OPCV**

**Page 2, Contexte :**

- Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de réduction de la pauvreté, l'Etat du Sénégal a **mis en place ou envisage de mettre en place** un OPCV...
- Renforcer le Contexte par un **diagnostic synthétique** décrivant la situation justifiant la création de l'Observatoire et la définition des objectifs pertinents visés.
- Les organes de l'OPCV comprennent : l'AG, Comité de Pilotage ou Bureau Exécutif, la Cellule de Coordination et de Gestion.
- Le Forum n'est-il pas un **cadre de partenariat, de dissémination** ?
- Membres fondateurs : Intégrer les Ministères de l'**Hydraulique, de la Jeunesse, de l'Environnement**, l'Association des **PCR** à la place de celle des Elus, locaux, la **FAFS** aux cotés de la FNGPF ou une Organisation représentative des Femmes.

**OBSERVATIONS D'ORDRE GENERAL**

- Mettre en lettres majuscules les titres des Ministères et Structures citées dans les Statuts et le règlement Intérieur.
- Corriger les coquilles et certains passages.

- Le montant de 75 000 F réservé au remboursement du transport inscrit dans le Budget de l'AG constitutive de l'OPCV semble insuffisant.

**Dakar, le 08/07/2008**

**Ibrahima SECK**